

ACTION URGENTE

OMAN. UN MEMBRE DE LA TRIBU SHUHUH EST VICTIME D'UNE DISPARITION FORCÉE

Le Service de sécurité intérieure (SSI) d'Oman soumet Masoud Ali Abdullah al Shahi, membre de la tribu shuhuh, à une disparition forcée, un crime relevant du droit international, depuis son arrestation arbitraire le 19 décembre 2021. On ignore où il se trouve et il risque de subir des actes de torture ou des mauvais traitements. Amnesty International prie instamment les autorités d'Oman de dévoiler où se trouve Masoud Ali Abdullah al Shahi et de le libérer immédiatement.

PASSEZ À L'ACTION : ENVOYEZ UN APPEL EN UTILISANT VOS PROPRES MOTS OU EN VOUS INSPIRANT DU MODÈLE DE LETTRE CI-DESSOUS :

Hamood bin Faysal al-Busaeedi
Ministère de l'Intérieur
al-Wazarat St., 3415 Way
al-Khuwayr, Muscat
Sultanat d'Oman
Courriel : MinisterOff@moi.gov.om
Twitter : @moigovom

Monsieur le Ministre,

Le Service de sécurité intérieure (SSI) d'Oman, en charge de la sécurité nationale dans le pays, détient **Masoud Ali Abdullah al Shahi**, membre de la tribu shuhuh, dans un lieu inconnu, le soumettant ainsi à une disparition forcée, un crime qui relève du droit international, comme énoncé dans la Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées, à laquelle le sultanat d'Oman est partie. Cet homme risque de subir des actes de torture et des mauvais traitements, voire d'être tué.

Le 19 décembre 2021, Masoud Ali Abdullah al Shahi s'est rendu au poste de police de la ville de Dibba al Baya, dans le gouvernorat de Musandam, dans le sultanat d'Oman, avec son épouse et trois de leurs enfants afin de récupérer les cartes d'identité de leurs enfants. Son épouse est restée dans la voiture devant le bâtiment. Au poste, les policiers agissant sous les ordres d'agents du Service de sécurité intérieure ont arrêté Masoud Ali Abdullah al Shahi sans présenter de mandat ni aucun autre document légal, puis ont fouillé son véhicule et saisi son téléphone. Sa famille n'a pas été informée de la raison de son arrestation et n'a aucune nouvelle de lui depuis ce jour-là.

Masoud Ali Abdullah al Shahi est un proche de l'un des membres de la tribu shuhuh qui a précédemment été soumis à un procès inique. Les documents juridiques ont révélé que les autorités avaient ciblé des personnes en fonction de leurs habitudes de navigation sur Internet au sujet de la province de Musandam et de la tribu shuhuh qui y vit.

Le 24 janvier 2022, Amnesty International a écrit à la Commission des droits de l'homme d'Oman pour lui demander de l'aider à confirmer le lieu où se trouve Masoud Ali Abdullah al Shahi, la raison de son arrestation et les charges retenues contre lui. Elle n'a toujours pas reçu de réponse.

À la lumière des éléments ci-dessus, nous vous demandons de libérer immédiatement Masoud Ali Abdullah al Shahi, à moins qu'il ne soit inculpé rapidement d'une infraction prévue par la loi, conformément au droit international et aux normes internationales. Dans l'attente de sa libération, nous vous prions de révéler où il se trouve et de l'autoriser sans délai à communiquer régulièrement avec sa famille et son avocat, à recevoir toute l'aide médicale dont il pourrait avoir besoin et à veiller à ce qu'il soit protégé contre la torture et les

mauvais traitements.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma haute considération,

COMPLÉMENT D'INFORMATION

Masoud Ali Abdullah al Shahi, 48 ans, est membre de la tribu shuhuh. En 2020, il a perdu son travail dans une entreprise privée aux Émirats arabes unis en raison de la pandémie et est rentré dans la province de Musandam, à Oman. La tribu shuhuh vit des deux côtés de la frontière entre les Émirats arabes unis et Oman, et ses membres représentent la majorité des habitants de Musandam, appelée localement Ruus al Jibal, une enclave territoriale d'Oman. La tribu shuhuh et la province de Musandam ont des coutumes culturelles différentes du reste d'Oman, notamment la manière de se vêtir et les pratiques agricoles et d'élevage. Leur pratique de l'islam diffère également de la secte Ibadi, majoritaire à Oman.

On constate depuis 2015 des vagues d'arrestations arbitraires visant les habitants de Musandam, qui défendent l'histoire et la culture locales de la région, et des informations fiables font état de détentions arbitraires visant des membres de la tribu shuhuh à Musandam, depuis au moins 1991. En outre, le gouvernement a procédé à maintes reprises à des démolitions d'habitations sous prétexte que celles-ci n'étaient pas conformes aux codes de la construction. Les autorités procèdent souvent à des expropriations pour cause d'utilité publique après avoir démoli les habitations construites sur les terres concernées. Depuis septembre 2014, l'« équipe de démantèlement immédiat » du ministère des Municipalités régionales et des Ressources en eau a annoncé à au moins 15 reprises la démolition imminente ou achevée de logements et autres structures locales dans les municipalités de Dibba, Khasab et Bukha, à Musandam.

Entre mai et avril 2018, cinq hommes, tous membres de la tribu shuhuh, dont un ressortissant des Émirats arabes unis, ont été arrêtés et soumis à une disparition forcée pendant plusieurs mois. Entre août et octobre 2018, à l'issue d'un procès inique, un tribunal de Mascate [a condamné](#) ces cinq hommes à la réclusion à perpétuité pour des accusations incluant l'« usage des technologies de l'information dans le but de porter atteinte à la sécurité et à l'unité du pays et de ses territoires ». Le 17 novembre 2019, le sultan a gracié quatre des cinq prisonniers, qui ont été libérés un an plus tard. Le cinquième a été libéré en avril 2021. L'un d'entre eux s'est entretenu avec Amnesty International après sa libération et a confirmé qu'il avait été torturé.

Oman restreint fortement la liberté d'expression dans le pays, ce qui se traduit par des poursuites intentées contre des détracteurs, des militant-e-s et des manifestant-e-s pacifiques.

LANGUES À PRIVILÉGIER POUR LA RÉDACTION DE VOS APPELS : arabe ou anglais

Vous pouvez également écrire dans votre propre langue.

MERCI D'AGIR DANS LES PLUS BREFS DÉLAIS ET AVANT LE : 20 avril 2022

Au-delà de cette date, vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir.

PRÉNOM, NOM ET PRONOM À UTILISER : Masoud Ali Abdullah al Shahi (il)